



**MISSION D'OBSERVATION DE L'UNION AFRICAINE A L'OCCASION DES
ELECTIONS LEGISLATIVES DU 10 MAI 2012 EN ALGERIE**

Hôtel Aurassi (Tél. : 0664731780)

COMMUNIQUE D'ARRIVEE

Sur invitation du Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, le Président de la Commission de l'Union africaine (UA), **S.E.M. Jean PING** a dépêché en Algérie, une Mission d'observation dans le cadre des élections législatives du 10 mai 2012.

La Mission d'Observation de l'Union africaine a pour mandat d'observer les élections du 10 mai 2012, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, entrée en vigueur le 15 février 2012 ; la Déclaration de l'OUA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique AHG/Decl.1 (XXXVIII) adoptée en juillet 2002 par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ; les Directives de l'Union africaine pour les missions d'observation et de suivi des élections, ainsi que la Constitution et les lois de la République algérienne démocratique et populaire.

La Mission de l'UA, forte de deux cents (200) membres, est dirigée par **S.E.M. Joaquim Chissano**, ancien Président de la République du Mozambique. Elle est composée de parlementaires panafricains et nationaux, d'Ambassadeurs africains auprès de l'Union africaine à Addis Abéba, de responsables d'institutions électorales et des membres de la Société Civile.

L'observation de la Mission portera sur la régularité, la transparence, l'équité et le bon déroulement du scrutin à l'issue duquel la Mission exprimera son opinion lors d'une conférence de presse et formulera – s'il y a lieu- dans un rapport destiné aux autorités algériennes compétentes, ses observations et recommandations.

Dans le cadre de ses activités, la Mission rencontrera les autorités politiques et judiciaires, les acteurs du processus électoral, les partis politiques et la Société Civile d'Algérie. Elle peut être contactée au 0664731780.

La Mission de l'UA remercie les Autorités Algériennes pour les dispositions prises en vue de faciliter son travail.

Fait à Alger, le 7 mai 2012
La Mission